

PRIX D'ABONNEMENT :

Un An, \$3.—Six mois, \$1.50 : Payable d'Avance.

Jours de Publication : Mardi et Vendredi.

Les Abonnements datent du 1er. et du 15 de chaque mois.

On ne recevra point d'Abonnement pour moins de six mois.

L'ORDRE

UNION CATHOLIQUE.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes, première insertion.....50 cts. Chaque insertion subséquente.....15 "

Toutes les lettres d'affaires, communications Correspondances, doivent être adressés franco au Directeur du Journal, No. 6, Rue St. Vincent.

AVIS DE L'ADMINISTRATION.

Messieurs les abonnés à qui nous adressons les comptes avec le présent numéro voudront bien nous les renvoyer avec l'argent, par voie de poste, en ayant soin d'affranchir leurs lettres. Ils recevront de nos mains les lettres signées avec le numéro subséquent.

BAS-CANADA.

Montréal, 26 Aout 1859.

Le Terminus du Grand Tronc.

On agit depuis plusieurs semaines la question d'avoir un terminus de la ligne du Grand Tronc au milieu même de Montréal. Toute la presse s'en est occupée ; la Corporation a fait des démarches ; la Chambre de Commerce s'est réunie aux délégués municipaux ; il y a eu plusieurs entrevues entre les Directeurs du Grand Tronc et ceux-ci ; on a échangé des correspondances qui ont été rendues publiques : bref, on a remué ciel et terre ; quel a été le résultat obtenu ? D'une part, le désir unanime de tous les citoyens de Montréal a été manifesté énergiquement : cette unanimité a prouvé quel était le besoin extrême de la chose ; d'autre part, le Grand Tronc s'est montré d'une réserve, d'une exigence, d'une mauvaise volonté à laquelle on devait d'autant peu s'attendre que Montréal est la ville qui lui fournit les plus gros revenus.

Nos lecteurs se rappellent que trois sites avaient été proposés.—le long des quais, le marché Ste. Anne et le marché à foin ; tous trois également inacceptables. La Compagnie du Grand Tronc demanda la cession pure et simple de l'emplacement actuel du marché Ste. Anne ; puis, elle exigea, outre cette donation, que la Corporation achetât, conjointement avec elle, tous les terrains occupés aujourd'hui par les Sœurs Grises pour y bâtir des dépôts en nombre et en grandeur convenables. L'énormité de cette demande et les conditions financières de la ville auraient empêché l'acquiescement à ces propositions, quand même le site destiné au futur terminus aurait satisfait la classe influente de notre population.

Comme nous le disions mardi, le Grand Tronc a donné son dernier mot sur la question : il n'exige pas l'achat des propriétés des Sœurs Grises, mais il n'amènera ses convois dans la ville de Montréal qu'à la condition de lui donner le marché Ste. Anne. On le voit ; c'est une manière de refuser la chose : car la Corporation n'est nullement dans des conditions de prospérité assez satisfaisantes pour se priver ainsi d'une source considérable de ses revenus et satisfaire aux exigences du Grand Tronc en ruinant la ville.

Prévoyant le cas du refus inévitable de la Compagnie, la Gazette s'adressait ainsi au Gouvernement il y a à peine un mois :

« Ou bien le gouvernement du Canada a quelque influence sur la Compagnie, ou il n'en a pas. Ou bien l'Hon. John Rose, représentant de cette ville, a quelque influence sur le gouvernement ou il n'en a pas. Si le Gouvernement a l'influence que doit avoir celui qui possède pour \$3,000,000 de parts, et si l'Hon. John Rose a aussi l'influence que doit avoir le représentant de la plus grande ville de la Province, il doit faire rendre justice à ses constituants. Si la Compagnie et le Gouvernement ne veulent pas nous donner ce droit qu'ils ont accordé à Kingston et à Trois-Rivières, alors le plus tôt M. Rose cessera d'être le membre de ce gouvernement et représentant de Montréal, le mieux ce sera pour lui et ses électeurs. »

Ce langage était, sans doute, très-sévère dans la bouche d'une feuille ministérielle au moment où la question n'était pas encore résolue : aujourd'hui il n'est que juste.

Le Pilot de mardi soir propose un moyen de forcer le Grand Tronc à se rendre aux desirs si légitimes de Montréal ; le voici : « Nous devons faire ce qu'a fait le peuple de Kingston, agiter la question avec énergie et persévérance : nous devons nous en prendre aux Directeurs de la Compagnie et pétitionner la Législature. Il ne faut pas permettre au Grand Tronc de se rire de nous et de s'imaginer que parcequ'il forme une Corporation puissante, la voix de l'opinion publique ne peut pas l'atteindre ni lui faire sentir ses effets. »

Le Commercial Advertiser d'hier matin expose les raisons qui rendent à ses yeux les propositions du Grand Tronc inacceptables : jusque là, très bien ; mais nous ne sommes nullement de son avis quand il conseille comme site convenable et peu coûteux, le terrain au-dessus et au-dessous de la Pointe du Moulin à Vent, en l'élargissant du côté de la jetée. Nous aimons mieux cette autre opinion du Pays de mardi :

« Pour notre part, nous croyons que les termes de la compagnie ne sont pas acceptables, et que puisque l'on est décidé à construire un embarcadere central, il faut au moins l'élever au milieu de Montréal, quelque part aux environs de la place Jacques-Cartier. La section ouest de la ville ne devrait pas être protégée et sans cesse améliorée au dépens de la section est. La plupart des commodités nouvelles et embellissements donnés à Montréal se trouvent dans les quartiers occidentaux, tandis que les autres sont déplorablement négligés. Il est temps que ce système de privilège cesse et qu'on s'occupe de la partie de la ville plus spécialement habitée par nos compatriotes d'origine française. Eh ! bien ; oui : la question est de haut intérêt public ; elle est juste et légitime ; pourquoi ne forcerions-nous pas le Grand Tronc à se rendre à nos desirs et à satisfaire au besoin général qu'il devait prévoir lui-même au commencement de ses travaux ? Agissons le sujet publiquement, vigoureusement et avec persévérance : pétitionnons la Législature, et nous aurons justice, et nous aurons un terminus, non à la Pointe St. Charles ou au marché à foin, mais au centre de la ville, près de la Place Jacques-Cartier, au Champ-de-Mars ou sur le quarré Viger. JOSEPH ROYAL.

Et dire, ô Chevalier, que t'as rêvé tout ça ! Les élections en Angleterre ont été faites sur une grande échelle de corruption ; mais le ministre Palmerston a voulu venger la morale et la conscience des électeurs si impudemment outragés ; et il a déposé de leurs sièges plusieurs députés autres que le fameux Lord Bury. Cette belle conduite du ministre anglais inspire au Commercial les réflexions suivantes :

« Il n'y a pas un honnête homme en Canada qui puisse douter de l'illégalité des élections de Québec, de Russell et d'Argenteuil ; une douzaine d'autres élections ont été vicieuses par la fraude et la corruption ; quelles sont les raisons qui ont pu forcer le ministère à ne pas faire justice de ces effrayantes corruptions électorales ? Ces membres, élus par l'argent, siégeant en parlement depuis deux ans, font peser sur le pays un déni de justice déplorable, quand deux semaines eussent suffi pour rendre un jugement conforme aux intérêts de la justice et du pays. »

Ces paroles dans la bouche d'un organe du gouvernement sont graves et affligeantes. Les majorités parlementaires ne sont bonnes et durables qu'autant qu'elles sont morales et légitimes ; autrement, après avoir alligé les honnêtes citoyens, par des lois sans patriotisme, sans aucune sanction qui commande le respect et l'obéissance, elles tombent d'elles-mêmes dans le mépris entraînant dans leur chute ministres et porte-feuilles. Et que dire, quand des ministres, commandant des majorités illégales, sont les élus de la fraude ou de la corruption ? Comment purger les chambres, quand le député coupable peut dire au ministre, qui veut le chasser, par ce qu'il est criminel : Tu es ille homo ; vous êtes vous-même le premier violeur des lois que vous avez faites. Si je suis coupable, dépouillez-moi de tous mes privilèges, couvrez mon nom d'ignominie ; mais si vous êtes coupable comme moi, de la même manière que moi, commencez par vous dépouiller le premier de vos titres, descendez dans la foule turbulente et honteuse des criminels ; je vous suivrai dans le déshonneur.

Ainsi un ministre, recruté parmi les députés qui ont acheté leur mandat, fait et doit faire, pour se soutenir, un pacte avec des majorités illégales : les conditions du pacte sont que le ministre brisera les intérêts de la justice pour conserver sa majorité ; et la majorité pour conserver le ministère. Les conséquences, qui en découlent, sont faciles à deviner. Nous n'avons qu'à ouvrir les yeux et à les toucher du doigt. CYRILLE BOUCHER.

L'Armée Française en Italie. Le jour se fait peu à peu sur cette expédition d'Italie dont on a dit tant de choses. L'on se rappelle le soin avec lequel certains journaux ont parlé des ovations dont l'armée française a été l'objet de la part des italiens ; il paraît qu'aujourd'hui il faut en rabattre de beaucoup pour rester encore dans les bornes de la stricte vérité.

A part quelques triomphes chauffés par les libéraux et les italianissimes, la réception des français par le vrai peuple d'Italie, c'est-à-dire le peuple des campagnes a été très-maigre. Le cultivateur italien, comme celui de tous les pays est naturellement conservateur ; ne le fut-il pas de cette manière qu'il le serait par l'expérience qui lui dit que chaque bouleversement pour lui donner la liberté n'a abouti qu'à lui faire changer de maîtres.

Voici ce que nous disions à sujet sur notre numéro du 7 juin dernier : « Le peuple de la Lombardie et du Piémont, le vrai peuple, honnête et religieux, des villes et des campagnes, n'est nullement content de la situation que vient lui faire la guerre. Depuis le Pape Zacharie, qui appelait les Francs pour chasser les Lombards ; depuis Dante, qui appelait Albert-le-Tudesque pour chasser les Guelfes ; et Jean de Procida, qui appelait Aragon pour chasser les français, jusqu'à nos jours, s'écrient-ils, c'est toujours le même jeu. »—Quelle que soit l'issue de la guerre, il leur faudra payer et payer encore pour un changement de maîtres.

Les évènements nous ont donné raison. A ce sujet, nous lisons ce qui suit dans la dernière correspondance éditoriale du Courrier des Etats-Unis, journal et écrivain peu suspects en ces matières :

« Il est certain aujourd'hui que la déclaration de guerre avait pris notre administration militaire au dépourvu, surtout au point de vue des approvisionnements de subsistance. Toute l'activité imprimée à nos manutentions, du moment où l'entrée en campagne fut décidée, ne pouvait nécessairement parer qu'au plus urgent ; il fallut donc commencer les opérations avec des réserves de vivres insuffisantes. Outre l'importance du temps, qui y poussait inflexiblement, on comptait d'ailleurs sur le concours même du pays qu'on allait délivrer, pour aider à faire vivre les libérateurs. Sur ce point, comme sur d'autres, la déception paraît avoir été complète. En Piémont, les campagnes pressurées, dévastées par les Autrichiens, n'offraient plus aucune ressource ; en Lombardie, la population s'est montrée—au-dehors des grandes villes—d'une avarice et d'une rapacité inqualifiables autant qu'inconcevables. Au lieu des convois de vivres qu'on s'attendait à voir spontanément affluer de toutes parts, au-devant de notre armée, on n'a trouvé que des trafiquants avides, acharnés à profiter de la bonne aubaine que leur envoyait la guerre, pour tirer parti de leurs provisions.

Il y a eu des exceptions, sans doute, mais isolées et peu nombreuses. Presque rien n'a été offert, presque tout a dû être acheté—encore ne trouvait-on pas à acheter toujours. La conséquence a été qu'il a fallu faire subsister principalement le soldat sur ce qui venait de France ; or, la rapidité même de ses mouvements ajoutait aux difficultés de l'approvisionnement. Plus d'une fois, au soir d'une longue journée de marche, après plusieurs heures de combat, certains régiments ont dû se contenter de biscuit sec, arrosé de quelques gorgées d'eau-de-vie. Eh bien ! au milieu de ces privations doublement cruelles en présence de cette irritante ingratitude de gens qui refusaient même un peu de vin en échange du sang que l'on versait pour eux, non-seulement le courage et l'entrain n'ont pas failli, mais la discipline même n'a pas eu à souffrir une seule heure : à peine la prévoyance de l'armée a-t-elle eu à punir un seul exemple de maraude !

Au récit de pareils détails, on sent doublement battre son cœur d'un patriotique orgueil ; mais on ne peut se défendre de porter un jugement sévère sur les populations qui ont si mal répondu aux sacrifices encourus pour elles. Il faut le dire, si la Lombardie nous a accueillis par des acclamations, ces acclamations ont été stériles ; sur quelques points mêmes, l'accueil avait presque les apparences de l'hostilité. Les populations campagnardes, auxquelles le joug de l'Autriche était relativement plus léger, n'ont vu dans notre passage que leurs moissons compromises ; elles ont rangé les bienfaits de la liberté au-dessous des maux de la guerre qui devait leur procurer. Je veux bien que les impostures répandues par les agents du cabinet de Vienne soient entrées pour beaucoup dans cette manière de voir ; cependant, si les aspirations vers l'indépendance avaient été aussi ardentes qu'on veut bien le dire, la vue du drapeau national eût dû suffire à effacer tous les calculs. Il n'en a pas été ainsi ; on dit même—chose lamentable !—que plus d'une balle lombarde s'est mêlée volontairement aux balles autrichiennes qui décimaient les rangs franco-piémontais !

« En résumé, si l'excepte l'armée sarde, pour laquelle nos troupes rapportent une profonde estime, elles reviennent très médisamment enthousiasmées de l'Italie. Quelques officiers s'en expriment même avec une très vive amertume, et mettent carrément en doute que les Italiens soient réellement dignes de la liberté ou aptes à en jouir. Malgré les occasions de gloire et d'avancement que leur a enlevées la paix de Villafranca, le plus grand nombre l'approuvent sans réserve ; cela dit tout, de la part d'hommes pour lesquels les considérations diplomatiques ne sont guère dans la balance. »

CYRILLE BOUCHER.

Le Décret sacrilège de Juarez. La révolution qui plane depuis tant d'années avec son cortège sanglant sur le Mexique vient d'y frapper un dernier coup. Nous lisons, en effet, dans le Propagateur Catholique de la Nouvelle-Orléans :

Nous avons promis de faire connaître les dispositions du décret spoliateur et sacrilège par lequel Juarez a confisqué les propriétés ecclésiastiques de la partie du Mexique soumise à son joug. Les principaux articles que nous allons reproduire, feront voir que ce décret est, comme le disait avec complaisance le Picayune, complètement radical, c'est-à-dire complètement révolutionnaire, et détruisant radicalement toute notion de propriété, toute idée de droit et de justice.

« Art. 1er. Toute propriété administrée sous différents titres par le clergé régulier ou séculier, qu'elle soit réelle ou personnelle, quels que soient son nom et son objet, est désormais propriété de la nation. »—Cet article est, en effet, très radical, puisqu'il n'excepte rien. Mais s'il est permis de confisquer ces propriétés qui sont appuyées sur les mêmes droits et les mêmes titres que tout autre propriété légitime, il est évident que le droit de propriété est détruit, et que toute propriété peut-être confisquée de la même manière quand ceux qui ont la force en main le jugeront convenable. Pour légitimer ce brigandage en grand, il suffira de dire qu'on le fait au nom et pour le profit de la nation.

Mais la nation y gagnera-t-elle du moins quelque chose ? L'expérience est là pour prouver que ces spoliations n'ont enrichi que des particuliers, mais n'ont jamais été profitables aux nations. Au contraire, ces richesses, criminellement acquises, ont été une cause d'appauvrissement pour les gouvernements et pour les peuples. Et pour ne citer que l'exemple le plus récent, depuis que le Piémont a porté une main sacrilège sur les biens ecclésiastiques, quoiqu'il soit resté bien en arrière des mesures radicales de Juarez, le Piémont a eu le bonheur de goûter les douceurs qui lui étaient inconnues, d'une dette publique qui augmente chaque année dans des proportions effrayantes ; et avec l'augmentation de la dette correspond l'augmentation des impôts et la gêne du peuple.

L'art. 3 porte : « Il y aura une complète indépendance entre les affaires de l'Etat et les affaires purement ecclésiastiques. Le gouvernement se bornera à protéger de son autorité le culte public de la religion Catholique, comme de toute autre religion. » Nous n'avons pas à traiter ici la question de l'union de l'Eglise et de l'Etat. Nous nous bornerons à dire, en passant, que s'il serait dangereux de vouloir établir cette union là où elle n'existe pas, il n'est pas moins dangereux de vouloir la détruire là où elle existe. Mais s'il n'y a pas d'union entre l'Eglise et l'Etat, quels droits l'Etat peut-il faire valoir pour vendre les propriétés de l'Eglise plutôt que les biens de toute autre corporation ou des particuliers ? Puis, n'y a-t-il pas quelque chose de révoltant dans cette hypocrisie d'un gouvernement qui promet sa protection à l'Eglise, et qui, pour premier acte de protection, commence par la dépouiller ?

« Art. 4. Les ministres de la religion peuvent recevoir pour l'administration des sacrements et les autres fonctions de leurs charges les offrandes qui

leur seront faites. Ils peuvent aussi, par un contrat avec ceux qui les emploient, stipuler une compensation pour leurs services. Mais dans aucun cas ces offrandes ni cette compensation ne pourront être converties en propriétés foncières. »

Ainsi, on veut bien accorder au clergé la permission de ne pas mourir de faim. Mais cette permission même est accordée d'une manière odieuse et dérisoire. Elle tend à forcer les fidèles ou à renoncer à l'exercice de la religion ou à s'imposer des charges auxquelles il n'étaient pas accoutumés, et auxquelles il ne pourrait ou ne voudront pas se soumettre.

Les contrats dont on parle dans cet article entre le prêtre et les fidèles, tendraient à discréditer le clergé, et seraient par le fait impraticables, outre que, dans l'état actuel des choses, rien ne garantirait l'exécution de ces contrats. Cet article n'est donc qu'une moquerie et une insulte ajoutée à la spoliation.

Puis, en supposant que par ces offrandes et ces compensations, une Eglise put faire des économies, en vertu de quel principe voudrait-on lui interdire le droit de s'assurer le bénéfice de ces économies par l'acquisition de propriétés foncières ? N'est-il pas évident que le but d'une telle mesure est de tenir l'Eglise dans un état perpétuel d'asservissement ? Et voilà ce que l'on appelle protection.

On peut entrevoir par ces courtes réflexions tout ce qu'il y a d'injuste, de tyrannique, de sacrilège dans les trois articles que nous venons de citer.

Nous continuons cet examen dans notre prochain numéro ; on verra que les articles suivants ne sont ni moins injustes, ni moins attentatoires aux droits essentiels et à la liberté de l'Eglise.

CYRILLE BOUCHER.

Quelques journaux espagnols ayant osé dire que, dans le cas d'une guerre entre la France et l'Angleterre, l'Espagne se trouverait liée, par reconnaissance, à prendre parti pour la Grande Bretagne, la nation s'est, pour ainsi parler, révoltée contre une semblable proposition ; d'éloquentes protestations, inspirées par le plus pur patriotisme, sont venues démentir la politique ministérielle et effacer aux yeux de l'étranger, la flétrissure que ferait rejallir sur le nom espagnol une conduite aussi indigne de son grand caractère. Voici comment La Esperanza termine son article :

« Une pareille résolution serait-elle patriotique ? L'Espagne serait-elle intéressée à aider le vœux de Gibraltar à défendre sa proie ? Les intérêts nationaux nous conseilleraient-ils de fournir à l'Angleterre les moyens de s'emparer de nos îles Baléares ? Convendrait-il aux Espagnols de mettre sous les ordres d'un amiral anglais les quelques bâtiments que nous avons acquis presque au poids de l'or, pour que cet amiral en fit ce qu'il veut, ce que tous les amiraux anglais ont coutume de faire, quand il s'agit de la marine d'une nation étrangère quelconque ? En vérité, nous ne pouvons nous expliquer comment les gouvernables, qui fondent des journaux, établissent des négociations, créent un parti, enfin, pour amener l'union ibérique, en essayant de s'assimiler le Portugal, laissent avec tant de résignation l'Angleterre se moquer de l'unité ibérique, en conservant l'important rocher qui lui donne une telle supériorité contre nous et contre les autres puissances qui ont besoin de naviguer dans la Méditerranée, supériorité que la nature nous a donnée, à nous, et que les libéraux, à ce qu'il paraît, veulent céder volontairement et perpétuellement à l'Angleterre. Si l'Espagne monarchique n'a pu reconquérir cette place, au moins l'a-t-elle tenté plus d'une fois ; et depuis 1704, où, par une infamie supercherie, indigne de tout gouvernement qui respecte, nous ne disons pas les droits de la justice, mais son propre honneur, la flotte anglaise s'est emparée de notre Gibraltar, il n'est pas un vrai Espagnol qui n'ait protesté, au moins par sa haine pour l'anglais, contre l'inique usurpation d'une partie de notre territoire. »

« Mais, outre la honte de se ranger du côté de l'Angleterre pour la cause que nous venons d'indiquer, l'Espagne doit craindre beaucoup la propagande protestante, qui travaille avec acharnement à briser son unité religieuse, comme elle a brisé son unité territoriale. Et la diminution du revenu des douanes, auquel l'Angleterre a porté de si funestes coups, le Gouvernement y est-il insensible ? Ne nous y trompons pas : il faut à l'Angleterre une Espagne indifférente en religion, troublée en politique, pauvre sur mer, sans industrie, incapable, en un mot, de vivre sans protecteurs, comme un autre Portugal ; aussi tous ses efforts tendent-ils à réduire l'Espagne au misérable état de cette quasi colonie anglaise. Serait-il possible qu'un espagnol proposât à l'Espagne de s'allier à qui lui veut tant de mal ? Nous ne pouvons y croire, et, franchement, les déclarations de la presse qui défend le Ministère nous font douter de plus en plus qu'aucun libéral puisse être espagnol.—A. I. de Vildosola. »

Emigration Canadienne.

I. Origine de l'Emigration.—Etat du Canadien sur la terre étrangère.—Au retour.

L'émigration, quoiqu'utile chez certains peuples, devient chez d'autres un fléau terrible et désastreux. Chez les nations encore jeunes, chez celles qui ne font que commencer à recevoir et à cultiver le scuffle vital de la civilisation, elle est une véritable calamité. Car, l'émigration qui consiste à déverser sur des plages lointaines le trop plein des populations, arrache ainsi à ce jeune pays les éléments nécessaires pour grandir et se développer.

Où a-t-on représenté à notre mémoire la an- nées de 1837 et 38 qu'on nous en montrant le côté...

"Il faut, dirons-nous avec un éminent publiciste, plaindre les peuples qui veulent recueillir avant d'a- voir labouré le champ, ensemble la terre, et don-

Car, il n'est pas besoin de nous le dissimuler, c'est depuis 1837 que dite l'émigration proprement dite, (2) ce mal que nous déplorons tous les jours et au- quel on ne peut porter remède. Avait cette épo-

Mais, depuis qu'a régné par le Canada le cri d'oppression; depuis qu'un juste sentiment d'indigna- tion s'est emparé des cœurs à la vue des injustices commises envers eux; depuis qu'une force brutale, paralysant les forces de notre jeune peuple, répandait partout l'effroi et la terreur, l'émigration a pris des proportions effrayantes. Des milliers de familles dont les chefs étaient, ou craignaient d'être compro-

Nous ne saurions faire ici une peinture trop legè- re du triste état dans lequel se trouvent nos mal- heureux compatriotes sur la terre des États-Unis. Ils croient y trouver la fortune, et la misère est leur partage; ils s'imaginent y trouver la considération, et l'indignité et la honte les accompagnent partout, en attendant qu'ils reviennent au foyer domestique, épouvantés par l'impunité et le libertinage qu'ils y auront contractés.

En voulez-vous une preuve? écoutez un homme que son grand âge et sa longue expérience, ne per- mettent pas de se tromper en doute:

"Des qu'ils ont passé la ligne, dit-il en parlant des émigrés canadiens, ils se croient affranchis de toutes lois divines et humaines. Ils contractent avec la plus grande facilité les vices de cette clas- se de la société parmi laquelle ils vivent. Ils perdent bientôt cet esprit de droiture et d'honnêteté qui font une des gloires de la jeunesse canadienne dans nos campagnes. Ils se livrent à l'impem- pérance; ils oublient le culte qu'ils doivent à leur créateur, au milieu de ce peuple qui fait son Dieu de la matière; et ils se renouvellent le dimanche dans des cabarets pour y dépenser en orgie le fruit du travail de la semaine, et se laisser par des amuse- ments qui conviendraient mieux à des brutes qu'à des chrétiens." (3)

On le voit, les maux qui attendent le canadien sur la terre étrangère, sont plus grands qu'on le pense généralement. Loin de nous les principes d'une fausse liberté, affranchi du joug paternel, et ne recon- naissant plus à personne le droit de le retenir, il se livre à l'impétuosité de son caractère et de ses passions. Il s'engage avec des amis dont les perfides conseils contribuent à sa perte, il abandonne la langue qu'il a apprise sur les genoux d'une tendre mère, pour suivre l'illuminé américain. Honteux de son origine, des mœurs et des lois de son pays, il veut s'américaniser de plus en plus, il reme les tradi- tions de ses pères; il ne peut pas, au milieu de ce peuple libre, il a pour cela un trop bon souvenir sur la conscience, il ne peut pas lever fièrement la tête, et s'écrier dans un saint et noble orgueil: Je suis Canadien!

Bien plus, et chose horrible à dire! ne pouvant plus pratiquer le culte du village lointain, de peur d'être tourné en ridicule, il abandonne sa foi et se livre à la plus humiliante apostasie. A cette pensée, n'y a-t-il pas de quoi affliger les âmes sensibles? n'y a-t-il pas de quoi épouvanter, de quoi indigner? n'y a-t-il pas de quoi détester? Qu'on par- coure les terres où se tiennent maintenant des mil- liers de nos frères qui vivent sous un soleil étranger, et l'on sera convaincu de cette triste et amère vérité.

Il nous nous d'ajouter, cependant, pour l'honneur de notre race et de notre nationalité, qu'il y a d'honora- bles exceptions; mais elles sont si peu nombreuses que nous aimons mieux présenter les choses sous leur véritable jour.

Tel est le tableau qui se présente à nous lorsque l'on examine le rapport moral de l'émigré canadien. Et sous le rapport physique, nous n'avons pas sujet d'être satisfaits:

"Dans les États du Sud proprement dits, les ma- ladies fébriles et autres sont plus variées et plus fréquentes, tandis qu'à l'ouest, les fièvres remittentes et intermittentes ont un caractère très-grave. Il est à ma connaissance que des individus, très-robustes lorsqu'ils sont partis du Canada pour l'Ouest, en sont revenus, après y avoir fait un sé- jour de deux années, affligés d'affections graves, résultat des fièvres intermittentes prolongées. Soumis à un régime peu nourrissant, mais haute- ment stimulant, l'américain, en le conçoit facile- ment, est s'affaiblir, s'user vite. Dans sa jeu- nesse, il est fort robuste, et à quarante ans, il donne assez souvent des signes de vieillesse. Le cana- dien résiste à ce genre de vie pendant deux ou trois ans, perd de ses forces, et, de retour dans son pays, n'est pas en état de faire la même somme de travail dont il s'acquittait sans effort avant son émigration. Souvent sans se douter qu'il a perdu sa force trempe constitutionnelle, caractéristique

"de sa race, il se persuade qu'il a perdu le goût des travaux, et cherche à se procurer tout autre em- ploi qui exige de lui moins d'action et moins d'ef- fort. Et comme il n'existe pas dans ce pays de manufactures qui lui offrent le moyen de s'adonner à des travaux proportionnels à ses forces, il émigre encore." (1)

Et maintenant, si, de toutes ces images brillantes qui séduisaient les émigrés, de tous ces rêves d'or qui les agitaient sans cesse et qui leur faisaient appa- raître le bonheur dans le lointain; on se demande ce qui revient après une telle émigration, on éprouvera une amère déception. Le jeune canadien est parti plein de forces et de vigueur; il revient pâle, faible, languissant, à moitié consumé, et très-souvent après avoir contracté quelques maladies qui le conduisent au bord du tombeau. En géral tous reviennent aussi; à moins que lorsqu'ils ont laissé le pays. Ceux qui reviennent avec quelques moyens pécuniaires sont de rares exceptions; mais il en est peu de ceux-ci même qui reviennent avec les moyens d'acquies- ser une propriété foncière. (2)

Le comte nommé pour s'enquérir des causes de l'émigration et sur les rapports de quel nous nous ap- puyons, s'accorde à dire que tous reviennent générale- ment plus pauvres que lorsqu'ils sont partis; "un cinquième environ ont apporté quelque argent; un vingtième ont pu faire quelques épargnes. Plus- eurs même ont dépensé les quelques piastres qu'ils avaient emportées." (3)

Eh! bien, voilà ce que l'on retire de l'émigration; voilà le prix de votre trahison envers votre patrie; voilà la récompense de votre ambition et de votre cupidité. Vous partez plein d'espérances et d'illu- sions; vous croyez trouver le bonheur, la paix, la tranquillité, et vous laissez votre esprit se bercer par ces doux et brillants fantômes. Mais, bientôt arrive l'heure de la triste réalité; alors incapables de résister au remords qui vous accable, vous vous écriez, pleurant sur votre pays absent: O patrie! que ton souvenir est cher au cœur de l'exilé. Oui, je le sens, il n'y a pas de bonheur loin de toi; et lorsqu'une fois on a eu le malheur de s'éloigner de ton sein, on va se consumant de chagrin, pensant quelquefois à ceux qu'on a laissés là-bas et versant une larme au souvenir du passé!

UN CANADIEN.

A continuer.

Missons de Céréales.

L'usage le plus ordinaire est de couper les céréa- les à la faucille; dans quelques cantons, on coupe à la faux les orges et les avoines, et même on étend quelquefois cette méthode au blé. Ordinairement les grains coupés à la faux laissent l'éteule moins longue qu'à la faucille; c'est un avantage assez im- portant, à cause de l'augmentation de paille qui en résulte. Un ouvrier peut faire une bien plus grande étendue de terrain dans sa journée avec la faucille qu'avec la faux; mais aussi ces hommes forts et exercés peuvent seuls faire ce travail, tandis que les vieillards, les femmes et les jeunes gens peuvent manier la faucille; aussi le prix qu'on paye ordinaire- ment pour une étendue donnée de terrain, dans l'une et l'autre de ces deux méthodes, ne présente-t-il pas une très-grande différence. Il est certain qu'un faucheur habile, avec un instrument bien disposé, peut abattre les céréales sans les égrener plus qu'avec la faucille; mais il faut, pour cela, que la récolte soit à pleine faux, un peu élevée, et nullement versée; dans les autres cas, l'emploi de la faucille est nécessaire. Au total, je ne trouve pas à l'une ou à l'autre de ces deux méthodes, des avantages assez importants pour qu'on doive s'écarter de l'usage du pays qu'on habite. L'emploi de la faucille présente le grand avantage de donner de l'occupation à un grand nombre d'individus; il est certain qu'elle s'ap- plique mieux à toutes les circonstances, et qu'il faut une grande habitude de la part des faucheurs, pour que les épis soient disposés aussi régulièrement dans la gerbe qu'ils le sont après le faucillage; ce qui n'est pas sans inconvénient pour le battage.

L'avantage le plus important du faucillage de froment dans les grandes exploitations, c'est probable- ment de pouvoir achever le moisson plus prompte- ment, avec un moindre nombre d'ouvriers; mais il faut, pour cela, qu'on trouve à sa disposition, un nombre suffisant, des hommes habitués à ce genre de faucillage. Les cultivateurs feront donc bien, par ce motif, de chercher à y dresser des ouvriers du can- ton qu'ils habitent, et qu'ils pourront employer à opération, du moins pour une partie de leurs récoltes. Cette amélioration est surtout importante dans les cantons où l'on ne se procure pas facilement et à des prix raisonnables un grand nombre de moissonneurs, afin d'expédier promptement la coupe des récoltes. Il est certain qu'on prévient, par ce moyen, une perte souvent considérable par l'égrenage, surtout dans quelques variétés de froment; et, partant, on l'on connaît cette pratique, on s'accorde à dire que le blé ainsi récolté prématurément est de meilleure qualité pour la mouture. On peut, en général, cou- per le froment six ou huit jours avant sa complète maturité, c'est-à-dire, lorsque la paille ne conserve plus sa teinte verdâtre, et que le grain a acquis une consistance telle, que l'ongle s'y imprime encore lors- qu'on le presse entre les doigts, mais qu'il ne se laisse plus couper facilement en deux parties avec l'ongle; mais il faut alors que le grain reste en javelles, ou mieux encore, en meulons; jusqu'à son entière des- siccation, car il s'altérerait infailliblement si on l'en- tassait dans les granges dans cet état de maturité in- complète.

Il est ordinairement avantageux de couper l'avoine un peu sur le vert, surtout certaines variétés avec lesquelles on courtait risque de perdre beaucoup de grains par l'effet des grands vents, si on les laissait mûrir complètement sur pied. L'avoine qui a été ainsi coupée avant sa parfaite maturité doit javeller, c'est-à-dire, rester, pendant une dizaine de jours au moins, sur le sol, pour que le grain arrive à sa perfection. Il est bon même qu'elle reçoive, dans cet intervalle, une ou deux ondées; une trop longue ex- position à l'air et à la pluie peut seule nuire au grain et surtout à la paille, comme on le voit dans les ré- coltes de presque tous les cultivateurs, qui poussent à l'extrême la pratique du javelage de l'avoine.

On pourrait croire que le gonflement que produit sur le grain la pluie qu'il reçoit en cet état ne doit être que momentané, et qu'en se desséchant il re- viendrait au même état où il était auparavant; mais on se tromperait beaucoup; ce n'est pas de l'eau seule qui est entrée dans le grain; les tiges, ramollies par la pluie ou les rosées, en transmettant cette eau

aux grains, par l'effet du reste de vie qui anime en- core la paille, leur transmettent en même temps des principes nuisifs, qui augmentent le poids et le vo- lume du grain.

De toutes les céréales, l'orge est celle qui reçoit le plus de danger lorsqu'il survient de longues pluies pendant qu'elle est en javelles, parce que c'est elle qui germe le plus facilement dans ce cas. C'est donc vers cette orge qu'on doit diriger ses principaux soins dans une saison semblable; aussitôt que le dessus des javelles est ressuyé, on doit les retourner pour empêcher la germination de se déclarer dans les grains qui touchent la terre. Une méthode très-recommandée dans les années pluvieuses, est de lier l'orge aussitôt qu'elle est coupée, en petites gerbes, en ne faisant le lieu que d'une longueur de paille de seigle, et de dresser ces gerbes en écartant un peu le pied. Ce lien doit être placé près des épis, à peu près aux deux tiers de la hauteur des tiges. Pour ne pas le serrer trop fortement, l'ouvrier qui lie la gerbe ne la presse pas de son genou comme on le fait communément, mais la serre seulement entre ses bras. Des gerbes faites ainsi et dressées sur le sol peuvent y rester longtemps sans souffrir les plus mauvais temps. Cette méthode s'applique également au blé.

Quant à l'avoine, c'est le grain qui a le moins à souffrir de l'humidité de la saison; à moins que la ré- colte ne soit excessivement tardive.

Lorsqu'on ne peut charrier immédiatement les gerbes liées, le moyen le plus efficace de les préser- ver du mauvais temps consiste à les disposer en croix qu'on construit de la manière suivante. On place sur une partie élevée du bûlon, deux gerbes oppo- sées l'une à l'autre et disposées en ligne droite, de manière que les épis de l'une des deux couvrent ceux de l'autre. On place ensuite deux autres ger- bes disposées de même, mais formant un angle droit ou une croix sur le milieu des premières; ces qua- tres gerbes ont ainsi leurs épis réunis au centre de la croix. On place ensuite deux autres gerbes couchées verticalement au-dessus des deux premières, puis deux autres au-dessous des deux gerbes qui for- ment l'autre branche. On ajoute un troisième rang de quatre gerbes disposées de même, de telle sorte que la croix se compose de douze gerbes superposées trois par trois les unes aux autres, et dont tous les épis sont réunis au centre qui se trouve un peu plus élevé, de manière que les quatre gerbes du rang supérieur ont une légère inclinaison du centre vers le dehors. On surmonte le tout d'une treizième gerbe que l'on renverse sur le centre de la croix, les épis tournés vers le bas, et arrangés symétriquement des quatre côtés. Si ces croix sont construites avec soin, les gerbes peuvent y supporter des pluies même assez prolongées, sans éprouver aucun dommage.

Dans beaucoup de pays, on réserve les grains en gerbes dans des granges; dans d'autres, on n'en fait que des meules exposées à l'air. Cette dernière métho- de présente des avantages qu'on ne peut méconnaître. Lorsqu'une meule est bien faite, le grain est entiè- rement à l'abri des ravages des souris qui font tant de dégâts dans les granges; il s'y conserve sain pen- dant beaucoup plus longtemps, et peut, sans incon- vénient, y rester plusieurs années; il court aussi beaucoup moins de risque de s'altérer, lorsque la ré- colte a été rentrée sans être parfaitement sèche. L'usage de loger les grains dans les granges présente cependant d'importants avantages; dans les sai- sons pluvieuses, il est bien plus facile de décharger les gerbes à l'abri des intempéries; et il en coûte beaucoup de frais pour revêtir les meules d'une toiture en paille, si l'on veut les mettre complètement à l'abri des pluies. On a aussi des gerbes plus sous la main pour le battage, dans les granges que dans les meules. Sans doute, la dépense de construction des granges est considérable; mais celui qui peut faire cette avance et trouve certainement de l'économie, car les frais annuels de construction des meules dé- passent l'intérêt du capital mis en construction de granges.—L'Agriculteur.

College de Monnoir.

La reconnaissance est une vertu qui doit se mani- fester envers certaine faveur reçue. Elle doit appa- raître d'autant plus vive que la faveur est grande et qu'elle vient de personnes plus distinguées.

Durant le cours de l'année scolaire dernière, les directeurs du collège de Monnoir firent un appel à la générosité du clergé de St. Hyacinthe pour former un fond de bibliothèque pour ce jeune établis- sement d'éducation.

Cet appel a été entendu, et depuis le 1er digni- taire ecclésiastique jusqu'au plus jeune prêtre du diocèse, presque tous les membres du clergé se sont empressés d'offrir pour ce jeune collège un certain nombre de livres. Le tout réuni forme aujourd'hui un beau commencement de bibliothèque collégiale.

Les directeurs de cette maison croient donc rem- plir un devoir de reconnaissance envers le clergé du diocèse de St. Hyacinthe que de lui offrir publiquement leurs remerciements si bien mérités.

Il profitent de cette occasion pour faire connaître au public que la rentrée des élèves au collège de Monnoir, est fixée au 7 septembre prochain à 6 heures P. M.

E. CREVIER, Ptre., Adm. C. M. Ste. Marie de Monnoir, le 22 août 1859.

Nouvelles et Faits Divers.

Hier dans la cause de Jarowitz à 2 h. P. M. Mr. le Juge Smith ordonna qu'il fut libéré, atten- du qu'il n'y avait aucune raison de le retenir sous warrant. Son Honneur prit trois heures pour pro- noncer le jugement, repassant et commentant chacun des allégués apportés à l'appui de la Requête du prisonnier par M. Carter et Devlin.

Nous ne saurions trop recommander à la popu- lation catholique de Montréal, l'Académie Com- merciale de M. E. U. Archambault. Elève distin- gué de l'Ecole Normale, M. Archambault a déjà acquis dans l'enseignement une longue expérience. Les professeurs adjoints se recommandent aussi d'eux-mêmes; et il suffit de prononcer le nom de M. P. Garnot pour désigner l'homme qui offre à la jeunesse toutes les garanties de capacité, de probité et de politesse. L'Académie Commerciale répond par- faitement au besoin de notre classe commerciale qui sait toujours si bien allier l'esprit religieux aux entre- prises de négoce.

Madame Clark et Mademoiselle Lacombe re- commencent leur cours d'instruction le 1er sep- tembre. Le public Montréalais connaît l'Acadé- mie des jeunes Demoiselles depuis longue date.

Pour nous, nous n'hésitons pas, d'arrêter ce que nous en recommander hautement cette institu- tion au public.

Nous en parlerons plus longuement au prochain numéro.

M. Doin et les demoiselles Bouley donneront ce soir leur dernière représentation musicale et dra- matique, à la Salle St. Jean-Baptiste, Insti. ut. Ca- nadien-Français. Les amateurs de la bonne musi- que et du bon drame ne manqueront pas d'encoura- ger encore ce soir, M. Doin. Le prix d'entrée est de 25 cents.

Mercredi matin un matelot du nom de François Lafreny a découvert le corps d'un homme noyé flottant dans le canal. Il en a donné avis au Co- roner.

Un irlandais nommé Donelly s'est aussi noyé hier matin, au canal de la Chine. Il était parti de chez lui le lundi précédent. On suppose qu'il s'est noyé par pur accident, n'ayant trouvé sur sa per- sonne aucune marque de violence.

Le bruit circule que les fameux Rothschilds, ces rois des juifs et ces juifs des rois vont se retirer du monde financier. L'état incertain dans lequel se trouve l'Europe serait la raison qui les arrièrerait dans leurs opérations financières. Les rois d'Eu- rope, leur ont emprunté leurs énormes trésors; les Rothschilds en revanche ont été comblés de dignités. Si ces dignités en ont encore été le seul intérêt des sommes d'argent qu'ils prêtaient au roi!

On dit que l'Hon. M. Belleau, Orateur du Con- seil Législatif, et l'Hon. M. H. Smith recevront prochainement, de S. M. la Reine Victoria, le titre de chevaliers.

Le Globe dit que M. Joseph Cauchon, rédacteur du Journal de Québec est en ce moment à To- ronto, devant recueillir le portefeuille de M. Allyn qui serait fait juge. C'est la vieille chanson de la dernière session. Mais une difficulté se présente: l'élection de M. Allyn est contestée, et consé- quemment il ne peut résigner son siège avant qu'on lui ait assuré, par un vote, que 15,000 votes recueillis dans une ville qui n'en a que 5,000, est parfaite- ment légal. En attendant, M. Cauchon fera patte de velour à M. Cartier qu'il craint si vivement l'année dernière; ce qui ne nous empêchera pas d'applaudir à l'entrée de M. Cauchon au ministère.

On lit dans un journal américain: "Un énorme esturgeon, mesurant 20 pieds de long et pesant 1,500 livres, a été pêché dans le dé- troit de Long-Island, il y a quelques jours."

Cet énorme esturgeon ressemble fort à un canard.

Un correspondant de New-York, qui dit dix millions de criminels sortent annuellement des ma- nufactures de cette cité. Nous sommes véritable- ment dans un siècle de progrès.

Voici quelques uns des traits si fréquents de barbarie aux États-Unis qui nous sont transmis par voie télégraphique: Philadelphie, 23 août.

Une émeute a eu lieu mardi à Tacoma durant une excursion des élèves des écoles du dimanche de St. Vincent, avec la compagnie de carabiniers de Frank- lin.

Une bande de mauvais sujets a attaqué les soldats tandis qu'ils traient à la cible. Ce x-ci se défendi- rent, les uns avec leurs croques de fusils, les autres avec leurs carabines qu'ils chargèrent avec du gra- vier et tirèrent sur les émeutiers.

Plus de vingt personnes ont été grièvement bles- sées. L'émeute reprit à l'arrivée des soldats dans cette ville, mais la prompt intervention de la police a pré- venu de funestes résultats. Baltimore, 23 août.

Plusieurs brigandages ont été commis dans la nuit de samedi, à bord de l'Express parti d'ici le soir même avec un grand nombre de passagers pour le camping de la rivière Choptank.

Après que le steamer fut à quelque distance de la ville, un parti de canoës se rattachant au cri d'En- bol's Rovers et de R. P. Rats, assaillirent inopinément tous les passagers, blancs et hommes de cou- leur, en les renversant et bousculant de tous côtés. Plusieurs d'entre eux ont été horriblement blessés par le poignard ou d'autre manière. Beaucoup de blancs ont été dépouillés de leur argent, de leurs montres et d'autres objets, les assaillants ayant éteint les lu- mières pour n'être point reconnus.

Un homme de couleur a été poignardé et sa fem- me entravée en sa présence. Dimanche matin, le steamer s'est arrêté à Cam- bridge où le shérif de Dorchester a arrêté et mis en prison 4 des principaux perturbateurs.

Un nègre est mort de ses blessures.

Il y a eu avant hier, à l'hippodrome d'Eclipse, une seconde lutte de victoire au trot en la fameuse jument Flora Temple et Princess, l'orgueil de la Californie. La Course était, cette fois en partie- lière, de deux miles à chaque épreuve; et, se'on l'attente générale, Flora Temple a dépassé chaque fois sa rivale de plusieurs largeurs. Elle a fait les deux premiers miles en 4 minutes 50 secondes et demi; et les deux seconds en 5 minutes 5 secondes. Les sportsmen, que la victoire remportée par Flora Temple, la semaine dernière, avait rendus plus pru- dents, se sont montrés très réservés dans leurs paris et Princess a eu peu de partisans sur le turf.

Un jeune tourneur en cuivre nommé Jacob, et employé dans l'atelier d'E-carbotic, cherchant dé- cidément à augmenter la force de son tour, a trouvé, entièrement par hasard, une nouvelle force motrice dont il a prouvé déjà tous les avantages. Sans aucun secours étranger, il est parvenu à construire une machine adaptée à sa découverte et qui multi- plie par 200 et plus le travail d'un seul homme. Des capitalistes de Paris l'ont envoyé chercher, et s'il est démontré que cette nouvelle force peut remplacer avantageusement le vapeur, le jeune inventeur a sa fortune assurée. Quelques-uns des fabricants de Shalhouse sont allés à Paris pour assister aux premiers essais de cette machine, qui paraît destinée à créer une nouvelle révolution dans l'industrie.

Un bûcheron Saxon nommé Gastell, qui vient d'atteindre l'âge respectable de 82 ans, assure qu'il possède le secret de prévenir et de guérir l'hydro- phobie. D'après ses affirmations, il serait d'autant plus certain de l'efficacité de son remède, qu'il l'a employé depuis cinquante ans, ce qui lui a permis de

sauver la vie à nombre d'hommes et de bestiaux men- dus par des chiens enragés. Quoiqu'il en soit, le remède ne peut être employé que dans les cas de rage récente, et le secret de le révéler a été publié dans le Journal de Leipzig, qui lui prête sa publicité et sa recommandation. Voici en quoi il consiste:

Aussitôt que possible, prendre du vinaigre chaud ou de l'eau tiède, pour en laver le visage avec soin, et la sécher ensuite; puis verser sur la blessure quelques gouttes d'acide muriatique. Cela suffit pour neutraliser complètement les effets du virus ca- brique.

L'obésité est quelquefois une maladie, presque toujours une infirmité; mais il est très-dangereux de la guérir que de la supporter, surtout si l'on a re- cours aux acides, au vinaigre, par exemple, que tant de jeunes femmes ont l'impudence d'employer pour se faire maigrir. Un bon régime, dont on écartera les féculeux et l'exercice, sont les seuls moyens à mettre en usage contre l'accumulation trop grande de la graisse dans nos tissus.

Un médecin vient cependant de communiquer à l'Académie des Sciences de Paris, quelques obser- vations utiles à reprocher sur l'emploi d'un nouveau médicament résolutif. Le Jucus re-cularis, préconisé contre le psoriasis, lui a paru avoir un succès remarquable, quelquefois très-rapide, mais toujours exempt de malaise, des personnes auxquelles l'administrateur. Ce qu'il y a de plus remarquable dans l'effet de ce médicament, c'est que les fonctions diges- tives n'en paraissent nullement troublées, comme elles le sont par le vinaigre. On emploie toute la plante (tige et feuilles) soit en décoction, soit en poudre pilulaire. L'au pur de ces recherches s'effor- ce d'en avoir obtenu d'excellents résultats.

Nous lisons dans le Courrier de St. Hyacinthe du 23 courant:

Le Rapporteur de la Minerve aurait dû en- prunter le lognon de M. de la Pontrie et pratiquer un peu plus la sainte vertu de l'abstinence, pour as- sister aux courses de St. Hyacinthe. Cela l'aurait peut-être empêché de faire une relation aussi mes- songère que celle dont il s'est rendu coupable dans son numéro de samedi dernier.

Il aurait vu que les étrangers ont été reçus en amis et traités comme tels, que l'accident n'est dû qu'à l'impudence des spectateurs placés dans le premier Stand et non à la négligence du propriétaire, et, enfin, que les médecins de Montréal, dont nous reconnaissons tout le zèle, ne sont pas les seuls qui se soient empressés au près des blessés, mais que plusieurs médecins de St. Hyacinthe leur ont aussi porté secours.

Non semper in vino veritas." Le rapporteur du Herald dit la même chose que le rapporteur de la Minerve, quand à la dernière partie de l'entrebillet: ont-ils inouïe tous deux à la sainte vertu de tempérance, ou le Courrier altère-t-il la vérité?

Le public apprendra sans doute avec plaisir que Mme Dubois, élève du Conservatoire de Paris, s'est fixée à Montréal où elle donne actuellement des leçons de piano. Nous espérons qu'elle recevra par nous l'encouragement auquel lui donne droit son rare talent. Mme Dubois a longtemps pratiqué son art à la Nouvelle-Orléans et en Louisiane et elle rap- porte de ces deux États les meilleurs certificats. Elle a été élève de la Nouvelle-Orléans et le Courrier de la Louisiane font les plus grands éloges. Nous pen- sions que beaucoup de jeunes demoiselles seraient bien aises d'avoir un professeur de musique de leur sexe. Cette circonstance jointe aux connaissances, à la rap-acité et l'assiduité de Mme Dubois de nous lui assure un brillant et profitable succès.—Communiqué

Une lettre de St. Peterbourg datée du 21 juillet donne les extraits suivants du traité récem- ment conclu à Tien Tzin, le 13 j. à venir, par le comte Patiatine.

L'art. 3 porte: Que le commerce entre la Russie et la Chine se fera désormais non seulement par terre, mais aussi par mer. Les vaisseaux marchands russes devront arrêter aux ports suivants: Thougou, Ningpo, Top- choro-fou, La-mouin, Canton, Fai-wan fou, Tschou- Tchou et autres places ouvertes au commerce des pays d'alentour.

Art. 4.—Il ne sera fait aucune restriction touchant le nombre des employés pour le commerce par terre, en faveur des marchands russes importés et du capital employé.

Art. 5.—Le gouvernement Russe a le droit de nommer des consuls aux ports ci-dessus mentionnés. Il pourra aussi envoyer des vaisseaux de guerre pour maintenir l'ordre entre les sujets russes et les indi- gènes, et pour protéger l'autorité des consuls.

Aux art. 9 et 10 il est dit: Que le gouvernement chinois, convaincu que la religion catholique con- tribue seul à maintenir l'ordre et l'autorité parmi les hommes, s'engage non seulement à ne pas persécuter ceux qui suivent cette religion, mais en- core à les protéger ainsi que les fidèles d'autres sectes. Connaissant de plus que les missionnaires sont assez gentillimes pour ne pas agir dans leur intérêt propre, le gouvernement Chinois les autorise à propager le christianisme parmi ses sujets et les assure qu'ils peuvent pénétrer dans l'empire par les forts nouvellement ouverts, et cela sans danger ni péril; conséquemment un nombre fixe de mission- naires devra être pourvu de certificats par les con- suls russes ou par les gardiens des frontières.

Enfin en dernier lieu, à l'article 10, il est dit: que tous les membres de la mission ecclésiastique de Russie, soit quelle s'établisse à Pékin comme par le passé, et qu'en vertu de la décision prise par les au- torités, retourneront en Russie par Ki-toua ou par d'autres routes, et que d'autres personnes seront nom- mées pour les remplacer à Pékin.

Au Maître de Poste de Montebello.

Nous dirons le Maître de Poste de Montebello de nous dire ce que signifie Richelieu qu'il met sur un numéro du journal qui est adressé à un citoyen de l'endroit, et qu'il nous renvoie depuis quelque temps! Si ce Monsieur a changé de résidence, que le Maître de Poste le dise par la voie ordinaire.

Une réponse.

DÉCÈS.

A Ste. Geneviève de Bataca, le 19 du courant, à l'âge de 80 ans, Olivier Trudel, écar., Ex-M. P. P. pour le Comté Champlain. M. Trudel fut député au Parlement pour le Comté de Champlain à la première élection qui eut lieu après la formation de ce comté et il continua de le représenter jusqu'en 1837. Ses restes mortels ont été déposés dans l'Eglise de lieu.

(1) Montcalm. (2) Rapport du comité spécial sur l'émigration: 1837. (3) C. Marquis, Ptre. Rap. p. c. 1.

(1) T. Bonfillier écar., ex-M. P. P. de St. Hyacinthe. Rapport 1857, p. 19. Rap. G. (2) Rapport, p. 19. N. G. (3) Rapport, p. 30. N. G.

ANNONCES NOUVELLES.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE MONTREAL. DANS LA COUR SUPERIEURE POUR LE BAS-CANADA.

Vacances du terme de Juin 1859, Mardi le Vingt-Troisième jour d'Aout Mil-Huit-Cent-Cinquante-Neuf.

L'Honorable Juge Assistant BERTHELOT. No. 1192.

Dame FLAVIE MEILLEUR, de la Paroisse STE. ROSE, dans le District de Montreal, épouse de LOUIS LEBLANC.

Il EST ORDONNE, sur la Requete de Messieurs DOBSON, DOBSON et SENECAL, Avocats de la Demanderesse, en ce qui a trait au retour d'ANTOINE VIGIE.

COLLEGE JOLIETTE, DE L'INDUSTRIE. LA Reprise des Elèves au COLLEGE JOLIETTE, aura lieu le 13 Septembre prochain.

Convent de Longueuil. LA Reprise des Elèves du Pensionnat des Religieuses de S.S. Noms de Jesus et de Marie est fixée au PREMIER Septembre.

NOUVEAU MAGASIN.

Comme un grand nombre d'Ouvriers de Montreal ne connaissent pas le système adopté dans ce Nouveau Magasin, un mot sur ce sujet ne serait pas superflu.

VOYAGE DE PLAISIR A VERCHERES.

Le vapeur TERREBOUYE, Capit. Voligny, partira de Québec le 28 courant à 10 heures.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. LIGNE DE LA MALLE ROYALE.

A dater de JEUDI, le PREMIER Septembre prochain et jusqu'à avis contraire, les vapeurs de la Compagnie liseront en part pour Québec, tous les soirs à 6 heures.

ACADEMIE DE JEUNES DEMOISELLES. Mme H. E. CLARKE, et Mlle E. LACOMBE, recommencent leur Cours d'Instruction le 1er septembre prochain.

Collège Laval ET COUVENT DE ST. VINCENT DE PAUL. LA rentrée des Elèves du COLLEGE LAVAL et du COUVENT DE ST. VINCENT DE PAUL, aura lieu le 7 Septembre au soir.

COLLEGE MASSON. LA rentrée des Elèves du Collège MASSON est fixée au 20 Septembre prochain, à 6 heures, P. M.

COMPAGNIE D'ASSURANCE ROYALE DE LIVERPOOL ET LONDRES.

Capital—£2,000,000 et un Grand Fonds de Réserve. DÉPARTEMENT DU FEU. CETTE COMPAGNIE continue à ASSURER les Bâti-mens et toutes sortes de propriétés contre les pertes ou dommages par le feu, à des conditions libérales.

DÉPARTEMENT DE LA VIE.

LES avantages suivants, entre un grand nombre d'autres, sont offerts par cette Compagnie aux personnes qui ont l'intention d'assurer leur vie.

Ecole des Sourdes-Muettes. LA rentrée des élèves à l'école des SOURDES-MUETTES de la Providence aura lieu le 6 septembre prochain.

SITUATION DEMANDEE. UNE personne ayant l'âge et la capacité pour bien tenir un MÉNAGE, désire une place de ménagère suit à la ville ou à la campagne.

ENSEIGNEMENT. 79 Rue St. Laurent, Montreal. Mlle EDMONDS, De Londres, Angleterre, et du Continent Européen.

AVIS. LES Sous-signés donnent avis à leurs PRATIQUES et amis qu'ils ont ouvert un Bureau au No. 61 Rue des Commissaires, vis-à-vis le Bassin des Vapeurs de Québec.

PAUL DENIS, AVOCAT, Rue St. Vincent, —Bâtisses Serrano. Mr. Paul Denis suivra les Circons de Vaudreuil, Soulanges et Beauharnois.

MADAME LAROCQUE, No. 32, Rue Lamontagne, Bonne Laveuse; et Bonne Repasseuse.

R. P. SMITH, M. D. Médecin et Chirurgien Homéopathique, DE TORONTO. A l'honneur d'annoncer aux Dames et Messieurs de Montreal et des environs que SON EXPERIENCE DE 22 ANS de pratique de la Médecine.

J. & R. G. JAMIESON, Marchands et Manufacturiers DE VERNIS ET JAPAN, No. 20, Rue Lemoine, 5 août. MONTREAL. 60-74

MANUFACTURE DE MARBRE DE Wm. CUNNINGHAM. Les plus beaux dessins en sculpture et travail de Gout sur Marbre, sont maintenant exécutés par M. Cunningham.

RECOLTE DE 1859. Première importation de Farine de Bled Nouveau. A Vendre chez M. C. FITZPATRICK, 58, Rue des Commissaires.

COLLEGE DE MONTREAL. LA rentrée des Elèves de cette Maison aura lieu le 30 courant; on n'y recevra que des Elèves capables de commencer le cours de latin.

COUVENT DE ST. VINCENT DE PAUL. LA rentrée des Elèves de cette Maison aura lieu le 7 Septembre au soir.

COLLEGE MASSON. LA rentrée des Elèves du Collège MASSON est fixée au 20 Septembre prochain, à 6 heures, P. M.

POUR PARAITRE PROCHAINEMENT, Le Parfait Musicien ou GRAMMAIRE MUSICALE, AVEC SOLFÈGE, PAR GUSTAVE SMITH, ORGANISTE.

RÉDIGÉ, d'après un plan qui réunit l'exposé des règles à leur application immédiate, et contenant une Série d'exercices faciles, à deux voix égales ou dissimilables.

OUVRAGE, Dédié, avec son Approbation, à Madame la Supérieure du Pensionnat du Sacré-Cœur, et adopté pour l'Enseignement.

COMPAGNIES D'ASSURANCES Contre le Feu et sur la Marine.

PARK, DE NEW-YORK. PHENIX, DE BROOKLYN. KINGS COUNTY, DE BROOKLYN. CITY, DE HARTFORD, CONN.

REFFERENCES A MONTREAL. Hon. L. Renaud, Camphill Dorwin, Ecr. D. Masson & Cie, Ephraim Hudson, Ecr. John Atkinson, Ecr. W. D. B. Jones, Ecr. E. Thompson, Ecr. H. & H. Merrill, Ecrs.

REFFERENCES A NEW-YORK. H. Blydenburg, Ecr., Président de la Banque Nassau, F. P. Schouls, Ecr., Président de la Banque d'Epargnes de Broadway.

NOUS, Sous-signés, ayant été dûment nommés AGENTS GENERAUX, en Canada, pour les Compagnies d'Assurances ci-dessus, recréons des applications, et émanons des Polices, à nos Bureaux, à des taux aussi bas que les autres Compagnies, sur Bâti-mens, Aménagements, Marchandises, etc.

Messieurs MAXWELL & BRAULT, informent respectueusement leurs amis et le public, qu'ils continuent l'Agence de Chargement et Expédition, à leurs Bureaux No. 59, Bassin du Canal, et No. 19, Rue St. François-Xavier.

LA Reprise des ÉLÈVES de l'ÉCOLE NORMALE JACQUES-CARTIER aura lieu MARDI, le 6 Septembre prochain, à 6 HEURES du Soir.

LA Reprise des ÉLÈVES de l'ÉCOLE NORMALE JACQUES-CARTIER aura lieu MARDI, le 6 Septembre prochain, à 6 HEURES du Soir.

LA Reprise des ÉLÈVES de l'ÉCOLE NORMALE JACQUES-CARTIER aura lieu MARDI, le 6 Septembre prochain, à 6 HEURES du Soir.

LA Reprise des ÉLÈVES de l'ÉCOLE NORMALE JACQUES-CARTIER aura lieu MARDI, le 6 Septembre prochain, à 6 HEURES du Soir.

LA Reprise des ÉLÈVES de l'ÉCOLE NORMALE JACQUES-CARTIER aura lieu MARDI, le 6 Septembre prochain, à 6 HEURES du Soir.

LA Reprise des ÉLÈVES de l'ÉCOLE NORMALE JACQUES-CARTIER aura lieu MARDI, le 6 Septembre prochain, à 6 HEURES du Soir.

LA Reprise des ÉLÈVES de l'ÉCOLE NORMALE JACQUES-CARTIER aura lieu MARDI, le 6 Septembre prochain, à 6 HEURES du Soir.

LA Reprise des ÉLÈVES de l'ÉCOLE NORMALE JACQUES-CARTIER aura lieu MARDI, le 6 Septembre prochain, à 6 HEURES du Soir.

LA Reprise des ÉLÈVES de l'ÉCOLE NORMALE JACQUES-CARTIER aura lieu MARDI, le 6 Septembre prochain, à 6 HEURES du Soir.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE NEW-YORK. COMPAGNIE D'ASSURANCE MARITIME ET CONTRE LE FEU, "COMMONWEALTH."

Bureau: Wall Street, 6, New-York. Capital en caisse \$250,000 Surplus 30,000

ASSURANCE "MERCANTILE," CONTRE LE FEU. Bureau: Wall Street, 65, New-York. Capital en caisse \$200,000 Surplus 50,000

COMPAGNIE D'ASSURANCE "HONOVER." Bureau: Wall Street, 43, New-York. Capital en caisse \$200,000 Surplus 40,000

COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU "HOPE" Bureau: Wall Street, 33, New-York. Capital en Caisse \$150,000 Surplus net 32,587

RECOMMANDATIONS POUR LES COMPAGNIES "Mercantile" et "Commonwealth." Wm. Workman, Esq., B. H. Lemoine, Esq., N. S. Whitney, Esq., Wm. Saehe, Esq., Canfield Dorwin, Esq., Henry Joseph, Esq., Wm. Workman, Esq., Edwin Atwater, Esq., N. S. Whitney, Esq., Henry Lyman, Esq., D. P. Jones, Esq., Ira Gould, Esq.

PROGRAMME DE L'ENSEIGNEMENT DANS l'Academie Commerciale. Commissaires Catholiques de Montreal, SOUS LA DIRECTION DE Mr. U. E. Archambault, Principal, Mr. P. Garnot, Professeur de Français, Mr. J. M. Anderson, Prof. d'Anglais.

LE COURS D'ÉTUDE se Composera de Cinq Années. PREMIERE ANNÉE: Classe Préparatoire: Religion. Lecture en Français et en Anglais. Calligraphie. Calcul mental. Exercices de langage Français et Anglais. Leçon de choses dans les deux langues. Musique Vocale.

SECONDE ANNÉE: Religion. Lecture en Français et en Anglais. Etymologie des mots. Calligraphie. Grammaire française et anglaise (éléments). Arithmétique (éléments). Géographie (explication des cartes) Histoire Sainte. Leçons de choses dans les deux langues. Musique Vocale.

TROISIEME ANNÉE: Religion. Lecture en Français et en Anglais, avec explications. Etymologie des mots. Calligraphie. Arithmétique (toutes les règles de commerce) Grammaire française et anglaise (Syntaxe). Géographie. Histoire Sainte. Leçons de choses dans les deux langues. Musique Vocale.

QUATRIEME ANNÉE: Religion. Lecture en Français et en Anglais. Etymologie des mots. Calligraphie. Grammaire générale (français et anglais). Arithmétique, dans toutes ses parties. Géographie. Histoire du Canada, (domination française) Éléments d'Algebre et de Géométrie. Histoire Naturelle. Histoire générale. Leçons de choses dans les deux langues. Tenu des livres à simple entrée. Musique Vocale.

CINQUIEME ANNÉE: Religion. Élocution Française et élocution Anglaise. Littérature Française et littérature Anglaise. Calligraphie. Tenu des Livres à Double entrée. Économie commerciale. Géographie. Histoire du Canada, (domination anglaise) Histoire Naturelle. Histoire générale. Géométrie. Algèbre. Notions de Physique et de Chimie. Musique Vocale.

Academie Commerciale Catholique de Montreal, No. 19, RUE COTÉ. LA Reprise des Elèves de cette institution aura lieu LUNDI, le VINGT-DEUX du courant à 9 HEURES du matin.

Academie Commerciale Catholique de Montreal, No. 19, RUE COTÉ. LA Reprise des Elèves de cette institution aura lieu LUNDI, le VINGT-DEUX du courant à 9 HEURES du matin.

Academie Commerciale Catholique de Montreal, No. 19, RUE COTÉ. LA Reprise des Elèves de cette institution aura lieu LUNDI, le VINGT-DEUX du courant à 9 HEURES du matin.

Academie Commerciale Catholique de Montreal, No. 19, RUE COTÉ. LA Reprise des Elèves de cette institution aura lieu LUNDI, le VINGT-DEUX du courant à 9 HEURES du matin.

Academie Commerciale Catholique de Montreal, No. 19, RUE COTÉ. LA Reprise des Elèves de cette institution aura lieu LUNDI, le VINGT-DEUX du courant à 9 HEURES du matin.

Academie Commerciale Catholique de Montreal, No. 19, RUE COTÉ. LA Reprise des Elèves de cette institution aura lieu LUNDI, le VINGT-DEUX du courant à 9 HEURES du matin.

Academie Commerciale Catholique de Montreal, No. 19, RUE COTÉ. LA Reprise des Elèves de cette institution aura lieu LUNDI, le VINGT-DEUX du courant à 9 HEURES du matin.

Academie Commerciale Catholique de Montreal, No. 19, RUE COTÉ. LA Reprise des Elèves de cette institution aura lieu LUNDI, le VINGT-DEUX du courant à 9 HEURES du matin.

AUX VOYAGEURS DU GOLFE. UNE LETTRE nous informe que Mr. ABRAHAM PELLETIER tient tous les jours de pension à Cacoua ou à St. F. au 11-Xavier, et est touriste qui visitent ces belles parties de notre nature Canadienne.

40,000 GALLONS de la MEILLEURE Huile de Charbon, Raffinée. A Vendre par N. M. LIVINGSTON. Bureau, Bâtisse Union, Rue St. François-Xavier, Montréal, 5 juillet. 65

Académie de r. Godfrey, RÉ-OUVERT, Lundi, le 1er. Aout.

Mr. GODFREY s'engage à donner une Bonne ÉDUCATION COMMERCIALE, très-proprie à qu'il leur conviendrait de remplir n'importe quelle situation. Conditions faciles. Toutes les inform. sont données en s'adressant à la SALLE de l'ACADEMIE, derrière l'Eglise St. Paul, Rue St. Hélie.

MADAME DUBOIS, Professeur de Piano, Elève du Conservatoire de Paris. HOTEL CANADIEN, Coin des Rues Gosford et St. Louis. Montréal, 19 août 78

Le Jardin Botanique et Zoologique de Guilbault, EST maintenant OUVERT au PUBLIC pour la saison. "FAITES ATTENTION," Pour une variété d'amusements et une GRANDE Augmentation de CURIOSITÉS, etc., etc. J. E. GUILBAULT, Directeur. 14 juin. 50

NOUVEAU MAGASIN DE MARCHANDISES SECHES. M. BROSSARD, No. 53, RUE NOTRE DAME, No. 53, Bâtisses Boulanger. (Vis-à-Vis la Pharmacie du Dr. PICAULT.)

AVIS est par le présent donné, qu'une Vente de LIMITES A DOIS (Timber Berths) dans le Territoire de ST. MAURICE aura lieu dans la Ville des TROIS-RIVIERES, Canada Est le 10 de SEPTEMBRE prochain. Les Conditions et les Termes seront annoncés avant la Vente. Un plan de ce Territoire désignant les LIMITES sera ouvert au public pour son inspection, le 1er et le 25 Aout prochain, au Bureau de l'Agent des B. et de la Couronne au Trois-Rivières et aussi au Bureau des Terres de la Couronne à Québec. P. M. VANKOUGHNET, Commissaire. Bureau de Terres de la Couronne, Toronto, 26 juillet 1859. 71-84

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE. AVIS est par le présent donné, qu'une Vente de LIMITES A DOIS (Timber Berths) dans le Territoire de ST. MAURICE aura lieu dans la Ville des TROIS-RIVIERES, Canada Est le 10 de SEPTEMBRE prochain.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE. AVIS est par le présent donné, qu'une Vente de LIMITES A DOIS (Timber Berths) dans le Territoire de ST. MAURICE aura lieu dans la Ville des TROIS-RIVIERES, Canada Est le 10 de SEPTEMBRE prochain.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE. AVIS est par le présent donné, qu'une Vente de LIMITES A DOIS (Timber Berths) dans le Territoire de ST. MAURICE aura lieu dans la Ville des TROIS-RIVIERES, Canada Est le 10 de SEPTEMBRE prochain.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE. AVIS est par le présent donné, qu'une Vente de LIMITES A DOIS (Timber Berths) dans le Territoire de ST. MAURICE aura lieu dans la Ville des TROIS-RIVIERES, Canada Est le 10 de SEPTEMBRE prochain.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE. AVIS est par le présent donné, qu'une Vente de LIMITES A DOIS (Timber Berths) dans le Territoire de ST. MAURICE aura lieu dans la Ville des TROIS-RIVIERES, Canada Est le 10 de SEPTEMBRE prochain.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE. AVIS est par le présent donné, qu'une Vente de LIMITES A DOIS (Timber Berths) dans le Territoire de ST. MAURICE aura lieu dans la Ville des TROIS-RIVIERES, Canada Est le 10 de SEPTEMBRE prochain.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE. AVIS est par le présent donné, qu'une Vente de LIMITES A DOIS (Timber Berths) dans le Territoire de ST. MAURICE aura lieu dans la Ville des TROIS-RIVIERES, Canada Est le 10 de SEPTEMBRE prochain.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE. AVIS est par le présent donné, qu'une Vente de LIMITES A DOIS (Timber Berths) dans le Territoire de ST. MAURICE aura lieu dans la Ville des TROIS-RIVIERES, Canada Est le 10 de SEPTEMBRE prochain.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE. AVIS est par le présent donné, qu'une Vente de LIMITES A DOIS (Timber Berths) dans le Territoire de ST. MAURICE aura lieu dans la Ville des TROIS-RIVIERES, Canada Est le 10 de SEPTEMBRE prochain.

AVIS AU COMMERCE.

MR. A. ALLOUARD, Commissionnaire en Marchandises, 3, RUE PAVÉE ST. ANDRÉ, A PARIS.

A L'HONNEUR de prévenir MM. les Négociants qu'il se charge de l'achat et l'expédition de toute espèce de MARCHANDISES...

PREMIERE MAIN. Toute Marchandise achetée par son entremise, est facturée par lui à PRIX NET...

CORRESPONDANS: A Montréal, Canada, A Londres, Québec, Mexico, Vera Cruz, Nouvelle-Orléans.

LA SALLE ST. JEAN-BAPTISTE. A LOUER, POUR CONCERTS, PANORAMAS, EXPOSITIONS...

SALE ST. JEAN-BAPTISTE. Pour les conditions s'adresser au Gardien de l'Institut ou au Trésorier M. R. Trudeau...

AVIS. A. LAVALLÉE informe respectueusement MM. les Musiciens et le public qu'il a transporté son Atelier à Montréal...

DEMEAGEMENT. LE SOUSSIGNÉ informe ses amis et le public en général qu'il a transporté son établissement au coin des Rues McGill et LEMOINE.

GUILBAULT & JANOTTE, RELIEURS, Coin des Rues St.-Vincent et St.-Amable, En Face de la Librairie de MM. J. B. ROLLAND & FILS, MONTREAL.

LE NOUVEAU MAGASIN, 292, Rue Notre-Dame.

DÉPARTEMENTS ET PRIX. BONS Pantalons de Tweed, 8s. 9d. à 16s. 3d. Pantalons de drap noir, 13s. 9d. à 23s. 9d.

J. P. CRAIG, FACTEUR DE PIANOS, 82, Rue St. Laurent, MONTREAL.

AVIS. DEPUIS LE PREMIER AVRIL DERNIER, mes affaires Commerciales se font sous le nom et raison de A. DUBORD & Cie.

AGENCE DES SALAMANDRES (SAFES) PROVINCIALES, PATENTÉES DE TAYLOR, A l'Épreuve du Feu.

LE SOUSSIGNÉ a été nommé AGENT pour la Cité de Montréal, et des environs; il sollicite des Ordres, qui recevront une prompt attention.



COMPAGNIE DE LA MALLE ROYALE DES VAPEUR OCEANIQUES DE MONTREAL. CETTE LIGNE est composée de puissants Vapeurs de Première Classe, à hélice, dont les noms suivent:

DE QUEBEC A LIVERPOOL. Indian, Samedi, 26 juillet à 9 a. m. North Briton, Samedi, 6 août, à 9 a. m.

Le Vapeur TERREBONNE, CAPT. VOLIGNY. Voyagers, à l'avenir, pendant le reste de la saison, comme suit:

CHEMIN DE FER DE MONTREAL ET CHAMPLAIN. LE Vapeur "IRON DUKE" laisse le QUAI pour ST. LAMBERT, tous les jours à 7 heures A. M.

CHEMIN DE FER DU GRAND-TRONC, DIVISION OUEST. A dater du 20 juin les Convois laissent la Pointe St. Charles durant la saison d'été comme suit:

CHEMIN DE FER DU GRAND-TRONC, DIVISION EST. Le Vapeur traversier de la Compagnie laissera son quai avec des Passagers comme suit:

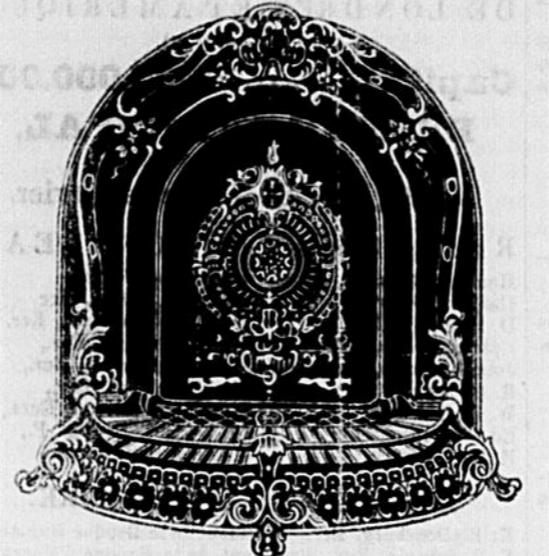
CLOCHES D'EGLISES, DE MANUFACTURE ET DE BATEAU A VAPEUR. VENANT d'être reçues par la North-American une confection de CLOCHES d'ACIER, un article supérieur...

Balances de Comptoir et à Plateforme Brevetées de "Fairbank". NOUS sommes agents pour la vente de ces Balances célèbres et en tenons toujours un assortiment complet.

Chaines et Ancres. CHAINES et ANCRES célèbres de "Wood" de gros-serres assorties, etc., etc.

CLOVIS LEDUC, MANUFACTUREUR DE VOITURES, PREMIER PRIX, DES Expositions de Paris, des Etats-Unis et du Canada, MANUFACTUREUR DU Carrosse du Prince Napoléon.

NOUVEAUX ATELIERS, No. 67, Rue St. Antoine. Sur un principe nouveau et perfectionné, et tiendra constamment en mains un assortiment général de VOITURES d'HIVER et d'ÉTÉ, avec SLEIGES de toute sorte...



UN GRAND ASSORTIMENT DE GRILLES AMERICAINES, POUR CHEMINÉES. POELES DE CUISINE ET Couchettes en Fer, A DES PRIX TRES REDUITS.

LE SOUSSIGNÉ informe ses amis et le public qu'il a ouvert un MAGASIN No. 12, Rue Lemoine, PANIERS, PENDULES, PEIGNES, BROSSES, ALLUMETTES CHIMIQUES...

MANUFACTURE DE MARBRE DE Wm. CUNNINGHAM, No. 77, RUE BLEURY. Wm. CUNNINGHAM, Manufactureur de MARBRE BLANC et toute sorte de Monuments en MARBRE...

Charbons! Charbons!! LES sortes suivantes de CHARBONS étant offertes aux taux les plus raisonnables par les Soussignés, les Consommateurs sont respectueusement invités à s'assurer de leur prix avant d'acheter ailleurs.

Charbons! Charbons!! LES sortes suivantes de CHARBONS étant offertes aux taux les plus raisonnables par les Soussignés, les Consommateurs sont respectueusement invités à s'assurer de leur prix avant d'acheter ailleurs.

BAINS DE MONTREAL. BATHS. No. 6, GRANDE RUE ST. JACQUES. (EN FACE DE LA BANQUE DU PEUPLE.)

LE SOUSSIGNÉ informe ses pratiques et les citoyens de Montréal et des environs, qu'il vient d'ouvrir ses CHAMBRES DE BAINS, pour la Saison.

BLED DE SEMENCE. Bled de la Mer-Noire. Bled life, (Scotch.) AUSSI: Fleur Extra supérieure, " Superfine No. 1, " " No. 2, " de Seigle, " de Bled d'Inde.

ATELIERS DE Carrosserie du Village Longueuil, DE JOSEPH MERCIER. TOUTES sortes de VOITURES d'ÉTÉ, sont fabriquées sur Commandes à l'Établissement ci-dessus.

W. & J. MUIR, Marchands Tailleurs, 35, GRANDE RUE ST. JACQUES, MONTREAL.

POELES! POELES!! POELES!!! POELES AMERICAINS, GRILLES ET FOURNAISES A AIR CHAUD. U. J. MARTINEAU, informé respectueusement le public qu'ayant transporté son établissement au No. 27, Rue Notre-Dame, Montréal.

PAPETERIES! PAPETERIES! ANGUS & LOGAN, (Le premier, de la Maison A. Bunin & Cie.) IMPORTATEURS DE PAPETERIES, No. 206, RUE ST. PAUL, Montreal.

Papier à Écrire, Papier à Imprimer et de la Papeterie en Général, AUX PLUS BAS PRIX DU MARCHÉ. Les marchandises ci-dessus ont été choisies avec soin par M. Angus, en Europe, ce printemps.

HOTEL DU CANADA. AVIS IMPORTANT AUX VOYAGEURS. LE SOUSSIGNÉ, reconnaissant de l'encouragement qu'il a reçu, annonce à ses nombreux Visiteurs, qu'il vient de faire de GRANDES AMELIORATIONS dans les différents services de sa maison...

HOTEL ST. LOUIS, No. 57, Rue Notre-Dame, MAGLOIRE LONGPRÉ. Mr. le Propriétaire de l'HOTEL ST. LOUIS a l'honneur d'informer le public de la Ville et de la Campagne, LES VOYAGEURS SURTOUT, qu'il vient de terminer des réparations extérieures et intérieures qui font de l'Hôtel et des étages un des plus beaux et des plus vastes établissements en ce genre à Montréal.

Changeement de Demeure. Mr. JUNG, PROFESSEUR DE GUITARE, PIANO, Etc. A l'HONNEUR d'informer ses amis et le Public en général qu'il a transporté sa résidence au No. 76, Rue St. Dominique.

JOSEPH LAJEUNESSE, ARTISTE. A l'HONNEUR d'informer le public de Montréal, qu'il donnera des LEÇONS de MUSIQUE Vocale et Instrumentale, sur la Harpe, le Piano, la Guitare, le Violon et l'Orgue.

DANS LES FUGES DIFFICILES DE BACH, Par une Nouvelle Méthode approuvée des premiers Artistes d'Europe et une pratique de plusieurs années, il répond de faire faire aux ÉLÈVES dans la Musique des progrès rapides dans une, leur fera comprendre les Quatre Styles Anglais, Français, Italien et Allemand; et dans la Musique Vocale, leur expliquera les phrases Musicales avec les phrases poétiques, la ponctuation Musicale et poétique avec les cadences. Il réparera l'oreille gâtée par une mauvaise pratique et cultivera la voix la moins disposée, il enseignera l'harmonie, la mélodie et les deux effets réunies ensemble en débasant les élèves de ce qu'on appelle de jouer des accompagnements à la mode en leur faisant comprendre leurs vrais accompagnements avec la Mélodie. Il enseignera à Solfer, d'après les principes de Mercadante, et dans la transition de tous les tons de la gamme; ce qui rend les élèves capables d'écrire leur musique. Il donnera une manière de jouer le chant appliqué à l'instrument, nouvel Art par Thalberg, et enseignera la musique écrite et pour le Piano et la Harpe, enseignera à accorder la HARPE, accordera et réparera les Harpes, réparera et accordera les PIANOS.

JOSEPH LAJEUNESSE, Professeur de Harpe de Piano et chant au Pensionnat de Sacré-Coeur, Sault-au-Récollet. S'adresser à ce bureau. Montréal, 25 février 1859.

GEORGE YON, PLOMBIER ET FERBLANTIER, CANADIEN, RUE ST. LAURENT, No. 188, MONTREAL. A l'honneur d'annoncer au public en général qu'il se chargera de poser des Tuyaux à l'Eau et à Gaz; et aussi de faire et mettre en ordre les baigns, les Cabinets d'Alcance, les Eviers de Cuisine, etc.

Meubles de Menage. MM. POULIN et FERLAND, Meubliers-Ebénistes, offrent à vente à leur Boutique, No. 87, Rue St.-Charles-Borromée, un assortiment général de Meubles de Ménage à des prix très réduits, entr'autres des Sets complets pour chambres à coucher, depuis \$15 jusqu'à \$50.

DR. TRISTLER, DENTISTE CANADIEN-FRANÇAIS, No. 116, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL. Premier prix à l'Exposition Provinciale de 1858. DR. TRISTLER. 4 février 1859. DR. D'ORSNINGS, 31 Grande Rue St. Laurent 31. MONTREAL. Montréal, 17 déc. 1858. BELLE & GERMER, AVOCATS, No. 12 Rue St. Lambert, No. 12. Rue Jos. Belle, Ec., Notaire. Montréal, 6 déc. 1858.—1 a.